

2020



Rapport d'activité des opérations de protection des bouchots contre la prédation par les goélands argentés dans les bassins de production mytilicole des Côtes d'Armor durant la saison 2020



2, rue du parc au duc - CS 17844

29678 Morlaix cedex

Tel : 02 98 88 13 33

Mail : contact@crcbn.com



Table des matières

Rapport d'activité des opérations de protection des bouchots contre la prédation par les goélands argentés dans les bassins de production mytilicole des Côtes d'Armor durant la saison 2020..

PREAMBULE	2
DEROULEMENT DES OPERATIONS PAR SECTEUR.....	2
Baie de Saint-Brieuc	2
Baie de la Fresnaye	3
Baie de l'Arguenon.....	4
Bilan de la prédation et des destructions de goélands argentés en 2020.....	5



PREAMBULE

Encadrées par l'arrêté préfectoral du 22 mars 2019, les opérations de protection des bouchots contre la prédation par les goélands argentés ont été menées dans l'ensemble des bassins de production mytilicole du département sur la période du 15 mai au 15 novembre 2020.

La demande portait sur l'autorisation d'utilisation de fusils de chasse au profit des gardiens d'une part pour les salariés du CRC et affectés à cette mission sur le secteur des baies de Saint-Brieuc, de la Fresnaye, de l'Arguenon et d'autre part pour l'ensemble des mytiliculteurs de chaque baie costarmoricaïne par l'utilisation de pistolets d'alarme.

Afin de pouvoir fournir un rapport plus étayé sur l'activité des détenteurs d'autorisations de tirs, le CRC a fourni à l'ensemble des gardiens des fiches de renseignements à compléter autant que de besoin et à renvoyer en fin de saison. Depuis le 8 août 2020, les gardiens renseignent directement en ligne leurs observations quotidiennes. Ces observations sont conservées par le CRCBN.

En complément, le CRC a fourni aux trois gardes salariés une paire de jumelles ainsi qu'un compteur à main afin d'observer et de répertorier plus précisément le nombre d'oiseaux présents sur les zones de bouchot.

DEROULEMENT DES OPERATIONS PAR SECTEUR

Comme chaque année, les opérations de protection des bouchots contre la prédation sont assurées sur les trois principales zones de production mytilicole du département : les baies de Saint-Brieuc, de la Fresnaye et de l'Arguenon.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, en complément des opérations d'effarouchage, 50 goélands argentés pouvaient être abattus. Selon les engagements de la profession, des bagues numérotées ont été achetées pour marquer les oiseaux abattus. La distribution de ces bagues s'est faite selon la répartition suivante :

- Baie de Saint-Brieuc : bagues n° 2020.0001 à 2020.0020,
- Baie de la Fresnaye : bagues n° 2020.0021 à 2020.0035,
- Baie de l'Arguenon : bagues n° 2020.0036 à 2020.0050.

50 bagues ont été réparties entre les trois gardiens, (correspondant au quota initial) soient 20 en baie de Saint-Brieuc, 15 en baie de la Fresnaye et 15 en baie de l'Arguenon. A chaque abattage de goéland argenté, une bague était posée sur le cadavre et son numéro enregistré sur la fiche d'observation à remplir par le gardien ou sur la déclaration web.

Baie de Saint-Brieuc

La baie de Saint-Brieuc est la zone mytilicole la plus étendue du département. Elle représente 93 500 mètres de bouchots exploités par 13 entreprises. Le volume annuel de production est d'environ 4 500 tonnes de moules de bouchot.

Dans cette baie, le garde travaille toute l'année sur la base d'un temps de travail annualisé. En dehors de la saison d'effarouchage des goélands argentés, il s'emploie à effaroucher les macreuses qui sont aussi très friandes de moules et dont le nombre est croissant.

Pour cette mission, le CRC met à disposition du garde un bateau à coque aluminium, équipé d'un moteur hors-bord de 100 CV, un amphibie ainsi qu'un tracteur, qui lui permet d'assurer la protection des bouchots par mauvais temps lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser le bateau. Le garde dispose également d'un fusil ainsi que de cartouches.

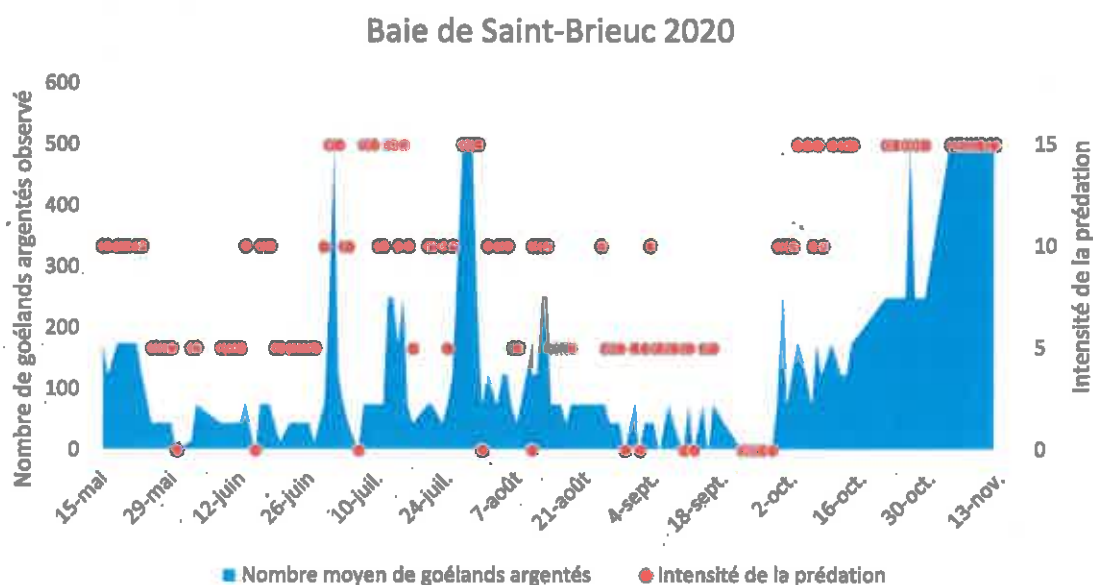
Le garde se rend en bateau sur la zone de bouchots dès que les pieux commencent à apparaître et y demeure jusqu'à ce qu'ils soient recouverts par la mer. A partir de ce moment, selon l'appétit des

goélands argentés, c'est une course permanente. Les goélands argentés identifient parfaitement le gardien et le bateau. Ils savent maintenir une distance suffisante afin de ne pas être dérangés par les tirs. C'est pourquoi, le garde doit être en perpétuel mouvement pour que la protection des bouchots soit efficace.

Pour se nourrir, les goélands argentés attendent que la marée descendante laisse apparaître les pieux à moules. Ils se posent alors sur l'eau, à proximité immédiate d'un pieu, et, accompagnant la descente du niveau de l'eau, se nourrissent avidement tant qu'ils ne sont pas dérangés.

Le budget de l'année 2020 consacrée à cette seule opération et exclusivement supporté par les entreprises mytilicoles de ce secteur est de 84 150 €.

Le graphique ci-dessous synthétise les fiches d'observation portant sur la période du 15 mai au 15 novembre 2020.



NB : En ordonnée, le nombre d'oiseaux présenté est la valeur médiane pour chaque catégorie observée. Les points rouges caractérisent les niveaux de prédation. Le niveau le plus bas correspondant à une absence de prédation (absence de point). Les niveaux suivants correspondent respectivement à une prédation qualifiée de nulle, faible, forte et pour le dernier niveau, très forte. Ces précisions valent pour chacun des tableaux présentés ci-après.

Baie de la Fresnaye

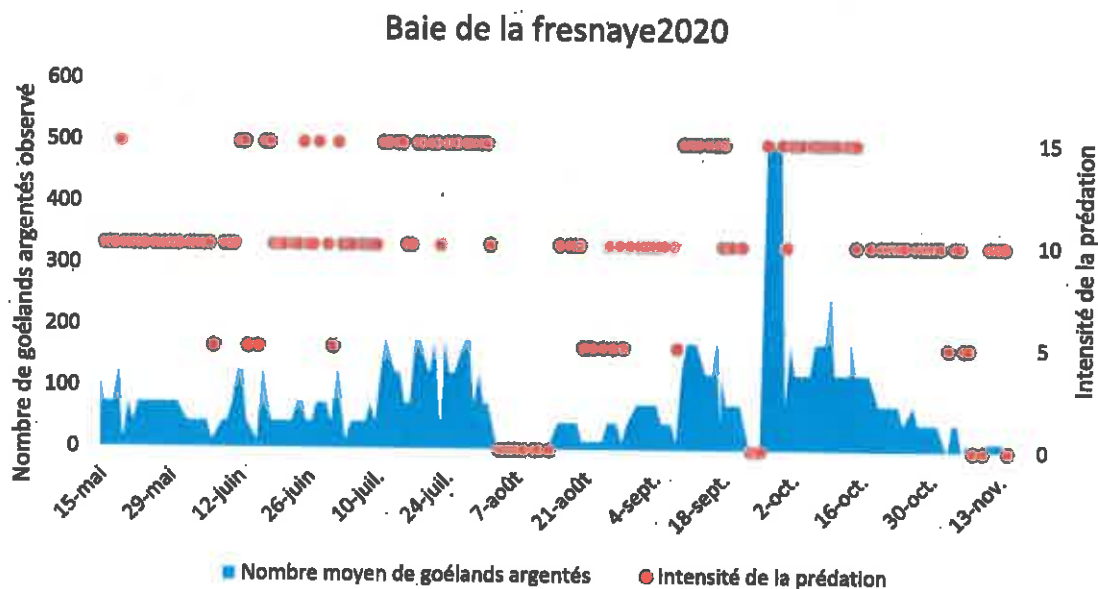
Cette baie représente 22 050 mètres de bouchots exploités par 10 entreprises. Dans cette baie, le garde travaille toute l'année sur la base d'un temps de travail annualisé. En dehors de la saison d'effarouchage des goélands argentés, il s'emploie à effaroucher les macreuses qui sont aussi très friandes de moules et dont le nombre est croissant.

Pour cette mission, le CRC met à disposition du garde un bateau à coque aluminium, équipé d'un moteur hors-bord de 80 CV qui lui permet d'assurer la protection des bouchots. Le garde dispose également d'un fusil ainsi que de cartouches.

La technique d'effarouchage employée est identique à ce qui se pratique dans les autres baies du département. Le budget de la saison 2020 s'est élevé à 25 779 € financé par le biais d'une cotisation professionnelle obligatoire supportée par les seules entreprises concessionnaires mytilicoles concernées. A cette somme il faut ajouter 17 416 € de dépenses pour les opérations de régulation de

la prédation aquatiques (araignées de mer et daurade). En 2020, le pays de Dinan Agglomération à versée une subvention de 5 000 € pour aider au financement du navire le FREEDOME acheté par le CRC BN. Le montant des dépenses pour la régulation de la prédation s'élève à 43 195 €.

Le graphique ci-dessous reproduit les données transmises par le biais des fiches d'observation qui sont complétées à l'issue de chaque sortie et transmise au CRC en fin de mission pour compilation des données.



Baie de l'Arguenon

La baie de l'Arguenon abrite 33 370 mètres de bouchots exploités par 10 entreprises.

Sur ce secteur, le contrat du garde est reconduit chaque année pour la durée de la saison, soit du 15 mai au 15 novembre.

Pour cette mission, le CRC met à disposition du garde un bateau à coque aluminium, équipé d'un moteur hors-bord de 150 CV qui lui permet d'assurer la protection des bouchots. Le garde dispose également d'un fusil ainsi que de cartouches.

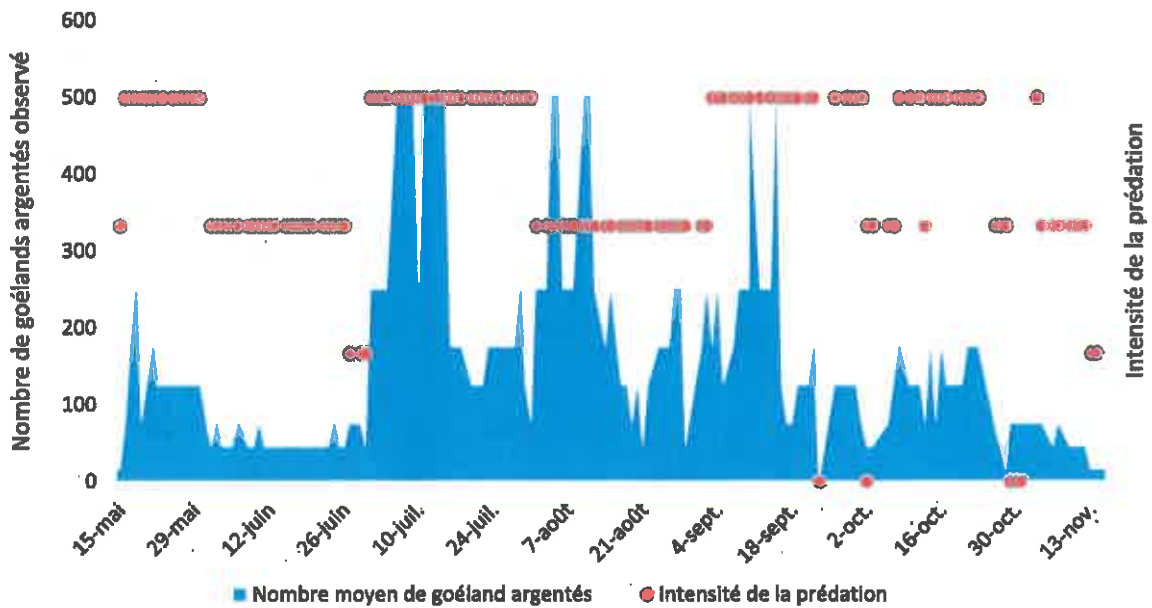
La technique d'effarouchage employée est identique à ce qui se pratique dans les autres baies du département. Le budget de la saison 2020 s'est élevé à 26 376 € financé par le biais d'une cotisation professionnelle obligatoire supportée par les seules entreprises concessionnaires mytilicoles concernées. A cette somme il faut ajouter 23 069 € de dépenses pour les opérations de régulation de la prédation aquatiques (araignées de mer et daurades). En 2020, le pays de Dinan Agglomération à versée une subvention de 5 000 € pour alder au financement du navire LE COSTEGNO acheté par le CRC BN. Le montant des dépenses pour la régulation de la prédation s'élève à 49 445 €.

La baie de l'Arguenon est une zone dortoir pour les goélands argentés. Les falaises qui bordent cette baie permettent aux oiseaux de trouver sur place le gîte et le couvert. Cette situation particulière accentue le niveau de prédation, car pendant les nuits de pleine lune les oiseaux profitent de la clarté lunaire pour se nourrir dès que les pieux à moules sont découverts. Cette situation amène les professionnels à effectuer une surveillance de nuit, pendant la pleine lune, exclusivement à pied et sans fusil, pour éviter toute nuisance sonore.

En journée, la protection des bouchots est réalisée selon les mêmes modalités que dans les autres baies.

Le tableau ci-après récapitule les informations transmises via les fiches d'observation complétées à chaque sortie.

Baie de l'Arguenon 2020



Bilan de la prédation et des destructions de goélands argentés en 2020

Malgré les chiffres de l'administration et des associations annonçant une diminution de la population des goélands argentés sur le territoire, le constat des conchyliculteurs sur la frange littorale est tout autre. La prédation sur les coquillages d'élevage, principalement les moules, ne cesse de croître, d'autant plus que cette prédation s'étale quasiment sur l'année.

Le nombre d'oiseau détruit en 2020 est réparti de la façon suivante :

- Baie de Saint Brieuc : 20 goélands argentés,
- Baie de l'Arguenon : 9 goélands argentés,
- Baie de la Fresnaye : 15 goélands argentés.

La présence quasi quotidienne toute l'année d'une personne pour l'effarouchage est devenue obligatoire dans deux baies sur trois pour assurer l'éloignement des goélands et des autres oiseaux. La destruction de certains oiseaux pendant les périodes de surveillance est indispensable car elle permet d'entretenir une crainte à l'égard du gardien et de son navire. L'activité d'effarouchage n'est efficace que si la vue du gardien a un effet dissuasif.

Registre de destruction des goélands 2020			
Date	Localisation	N° Bagüe	Nombre d'animaux abattus
30/06/2020	Baie de Saint Briec	1	1
09/07/2020	Baie de Saint Briec	2	1
13/07/2020	Baie de Saint Briec	3	1
28/07/2020	Baie de Saint Briec	4	1
30/07/2020	Baie de Saint Briec	5	1
10/08/2020	Baie de Saint Briec	6	1
02/09/2020	Baie de Saint Briec	7	1
03/09/2020	Baie de Saint Briec	8, 9, 10	3
29/09/2020	Baie de Saint Briec	11, 12, 13	3
14/10/2020	Baie de Saint Briec	14	1
21/10/2020	Baie de Saint Briec	15	1
07/11/2020	Baie de Saint Briec	16	1
08/11/2020	Baie de Saint Briec	17	1
11/11/2020	Baie de Saint Briec	18, 19	2
12/11/2020	Baie de Saint Briec	20	1
17/05/2020	Baie de la Fresnaye	21	1
08/07/2020	Baie de la Fresnaye	22	1
02/09/2020	Baie de la Fresnaye	35	1
04/09/2020	Baie de la Fresnaye	34, 33	2
09/09/2020	Baie de la Fresnaye	32, 31	2
11/09/2020	Baie de la Fresnaye	30	1
16/09/2020	Baie de la Fresnaye	29	1
18/09/2020	Baie de la Fresnaye	28, 27, 26	3
26/09/2020	Baie de la Fresnaye	25, 24, 23	3
21/05/2020	Baie de l'Arguenon	36	1
02/09/2020	Baie de l'Arguenon	37	1
10/09/2020	Baie de l'Arguenon	38	1
12/09/2020	Baie de l'Arguenon	39, 40	2
15/09/2020	Baie de l'Arguenon	41	1
29/09/2020	Baie de l'Arguenon	42	1
12/11/2020	Baie de l'Arguenon	44, 43	2

Pièce jointe :

- Modèle de fiche d'observation à compléter par les détenteurs d'autorisation de tir



FICHE D'OBSERVATION DU COMPORTEMENT DU GOELAND ARGENTE
ET DE LA PREDATION DES MOULES PAR CETTE ESPECE D'OISEAU MARIN

SAISON 2020

SECTEUR CONCERNE : Baie de St Brieuc Baie de la Fresnaye Baie de l'Arguenon

IDENTITE DE L'OBSERVATEUR :

LOCALISATION DU OU DES POINTS D'OBSERVATION :

PRECISION SUR LE PERIMETRE DE LA ZONE OBSERVEE : Identification du secteur :

Y A-T-IL SUR LA ZONE DES REPOIRS ? : Oui Non

MOYENS D'OBSERVATION MIS EN ŒUVRE : A l'œil nu Avec des Jumelles

DATE DU CONSTAT :

DUREE DU CONSTAT : Heure de début : Heure de fin :

COEFFICIENT DE MAREE :

METEO : Beau temps Nuages Pluie

VENT : absence faible moyen fort très fort

Direction : Nord NordOuest NordEst Sud SudOuest SudEst Ouest Est

ETAT DE LA MER : Forte Agitée Calme

PRESENCE D'OISEAUX MARINS : Oui Non

SI OUI, ESPECES D'OISEAUX MARINS OBSERVEES : Goéland argenté Autre Goéland

Mouette rieuse Autre Mouette Macreuses

PRECISEZ LE NOMBRE DE GOELANDS ARGENTES SUR LA ZONE OBSERVEE :

GOELAND ARGENTE : ≤ à 10 de 10 à 20 de 20 à 50 de 50 à 100 de 100 à 150 de 150 à 200 de 200 à 300 > à 300

OBSERVATION DE PREDATION : Oui Non

ESTIMATION DU NIVEAU DE PREDATION : Fort Faible Nul

AUTRES OBSERVATIONS :

PRECISIONS SUR L'AGE DES GOELANDS ARGENTES :

DESTRUCTION DE GOELAND ARGENTE : Oui Non

MARQUAGE DES GOELANDS ARGENTES DETRUIITS : Numéro de bagues :